Recommandée AR. Copie UD75, Espace Vie syndicale, Bureau confédéral

Cher camarade,
Nous avons bien reçu ton courrier daté du 30 janvier 2014 relatif au refus de la fédération d'assister aux travaux de notre congrès des 6 et 7 février.
Nous regrettons profondément cette décision du CAI, contraire aux traditions de notre organisation, qui plus est sur des prétextes totalement fallacieux.

La référence que tu fais au déroulement du Congrès de l'UD 75 ne peut que nous surprendre : ce congrès s'est déroulé en présence de plusieurs centaines de délégués de toutes les professions, qui n'ont donc rien à voir dans les conflits qui nous opposent et qui n'ont rien vu de ce que tu «décris » dans ton courrier.

L'ensemble des délégués a pu, en effet, constater que la fédération avait dépêché des délégués porteurs de près de 1200 voix, représentant autant de syndiqués dans les UL de la Capitale, sans qu'aucun contact n'ait été pris au préalable avec ces syndiqués, ni qu'aucune assemblée n'ait été organisée pour décider de leurs votes.

L'ensemble des délégués a aussi pu assister à l'effondrement d'un camarade qui, bien que porteur de mandats fédéraux, refusait de rayer les noms de certains candidats à la CE de l'UD (Rémi Picaud et moimême) : le camarade interrogé a répondu qu'il craignait que la fédération lui retire son mandat d'entreprise à cause de son refus.

L'ensemble des délégués a pu voir qu'aucune violence physique n'a entaché ce congrès, malgré les interventions acerbes et provocatrices de certains délégués fédéraux. Une salariée de Sephora, membre du CAI, qui critiquait l'action de l'US PARIS contre le travail de nuit. Un salarié d'un hôtel qui se disait adhérent du syndicat... des services à la personne ! Ou encore, telle autre salariée de la restauration rapide qui annonce le règlement du différend entre les délégués de la fédération (sic) avant qu'un autre délégué de la fédération ne s'effondre en larmes devant tous les congressistes...

Dans ce contexte, les remarques contenues dans ton courrier sur la «violence» à laquelle aurait participé Rémi Picaud sont, non seulement déplacées, mais aussi diffamatoires.

Venant d'un «responsable» fédéral qui a contribué à décider du gazage d'une centaine de délégués au Congrès de Poitiers en 2011, du responsable à «l'orga» qui a refusé l'entrée de ce Congrès à des syndicats statutaires et qui a présidé à des tricheries en règle sur les votes pour garantir une majorité qui était loin d'être acquise, l'accusation ne manque pas de sel.

Je te rappelle, puisque tu sembles avoir la mémoire sélective, l'hospitalisation en urgence de deux camarades suite au gazage et aux coups reçus à Poitiers, dont une « mère de famille» (pour reprendre ton expression), Akila Diagne, connue de tous les militants parisiens pour ses combats exemplaires chez Monoprix. Qu'Akila et d'autres en conservent une rancœur certaine, cela est légitime. Il n'empêche que,
ni Akila ni personne parmi les militants parisiens n'a mis dans sa poche ses principes et les valeurs de la CGT et ne proposera jamais la violence physique comme mode de résolution des conflits de fond qui nous opposent. En d'autres termes, si nous vous critiquons, ce n'est pas pour vous ressembler !

Tu t'étonnes, par ailleurs, de «l'absence de document d'orientation» pour le Congrès de notre US... Tu serais donc le seul à ne pas l'avoir reçu (!) parmi les délégués et les invités. Un fait d'autant plus étonnant que tu fais référence à son contenu dans ton courrier...

Mais nous ne te ferons aucun procès en mensonge, malgré nos doutes et nous t'en renvoyons un exemplaire. Et nous te rappellerons par la même occasion que, lors du Congrès de Poitiers, tu défendais avec d'autres l'absence (anti statutaire) de rapport d'activité.

Enfin, tes propos sur les «mères de familles» qui seraient en danger sont particulièrement mal venus. Outre leur connotation un tantinet macho, il nous semble que l'invitation t'ait été adressée en ta qualité de responsable du suivi de la Capitale. Or, il ne nous avait pas semblé que tu sois mère de famille.

Dans la réalité, ce prétexte semble devoir masquer la vérité sur les vraies raisons de votre absence.
Tu nous mets en garde, au début de ton courrier, contre la « création d'un syndicat parisien des services et du commerce» qui se «superposera à des syndicats déjà existants».
Outre que tu es toi-même partisan déclaré de la création d'un syndicat parisien des HCR (qui se superposerait à des syndicats déjà existants) et d'une sécession de la fédération entre commerce et services, nous te rappelons:

- Que ce syndicat n'est pas destiné à prendre la place de syndicats existants ;
- Qu'il part d'une réalité, celle d'une US qui syndique directement depuis 35 ans la majorité des adhérents du commerce et des services à Paris, à la DEMANDE de la fédération;
- Que notre démarche s'inscrit totalement dans les résolutions prises par les deux derniers congrès confédéraux et par le congrès fédéral de Cogolin de 2008;
- Que nous sommes bien obligés de pallier les carences et surtout les incohérences de la fédération, qui, sans donner de schéma directeur de structuration, accepte un jour les syndicats nationaux pour les condamner le lendemain, crée des syndicats locaux pour défendre ensuite la prééminence du syndicat d'établissement, sans qu'il n'y ait d'autre fil conducteur à vos choix que de sombres manœuvres tactiques et les allégeances individuelles aux membres du CAI.
- Il est donc logique et naturel que nous prenions nos responsabilités et que nous proposions à TOUS les syndiqués du commerce et des services de Paris, où qu'ils soient syndiqués, de participer aux débats et aux décisions sur un choix de structuration qui LEUR appartient au premier chef. Aujourd'hui, près de 2000 sur 6000 ne sont pas rattachés à un syndicat.

J'ose espérer que votre décision de ne pas participer à nos travaux ne constitue pas la première étape d'une contestation, par avance, des choix que pourront faire les syndiqués parisiens. Toutes les garanties pour les syndicats déjà existants pourront être données lors de notre Congrès à ceux qui le demandent et... qui seront présents !

En espérant donc que la raison reprendra le dessus sur tes animosités, nous t'adressons nos salutations.


Union Syndicale CGT du Commerce de Paris Rémy PICAUD - Secrétaire
67 Rue de Turbigo
75139 PARIS CEDEX 03

Montreuil le 30 Janvier 2014

N/REF: AR/LLM
Lettre RAR N ${ }^{\circ}$ 1A 08862850320

## Cher Camarade

Nous avons bien reçu ton courrier invitant la fédération du commerce et des services à participer au Congrès de l'Union Syndicale de Paris les 6 et 7 février 2014.

Nous tenons à vous remercier pour cette invitation et par la même occasion vous faire part de notre étonnement quant à l'absence de document d'orientation en accompagnement de l'ordre du jour.

Il est porté aux débats du congrès «l'assemblée constitutive du syndicat parisien des services et du commerce». Nous tenons à vous alerter sur les risques que constitue la création d'un syndicat parisien dont le périmètre se compose des 120 branches de la fédération. En effet cette forme de structuration, si elle est mise en place, se superposera à des syndicats déjà existants.

Il nous parait important de vous rappeler les incidents qui ont émaillé la tenue du Congrès de l'union départementale de Paris.

En effet, à l'insu des congressistes, vous avez fait preuve d'une réelle hostilité ; matinée d'une violence certaine à l'égard des camarades portant les voix des Unions locales parisiennes.

Nous ne voulons pas penser que cette hostilité, émane d'une rancune dont la genèse serait le congrès fédéral de Poitiers ? Si tel est le cas, pourquoi s'en prendre à de jeunes cámarades parisiens ne faisant pas partie d'un éventuel contentieux que vous auriez avec la fédération.

Devant de tels agissements, auxquels tu as participé, la fédération ne souhaite pas renouveler l'expérience que ces camarades ont subie et ne voudrait pas exposer à nouveau des mères de famille à votre agressivité.

Pour toutes ces raisons le collectif d'animation et d'impulsion a décidé de décliner cette invitation.
Reçois cher camarade nos fraternelles salutations.


